



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 juillet 2022

Membres en exercice :

9

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 08/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Représentés:

Excusés: Paul PERILHOU

Absents:

Secrétaire de séance: Nicolas CONNORD

Objet: PLAN DE FINANCEMENT - RÉFECTION MURET DE LA GARDELLE

Délibération n°: DE_2022_046

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le muret qui longe le parking situé en bordure de la D9 à l'entrée ouest de Roquefixade est régulièrement dégradé par les véhicules qui manoeuvre sur le parking, car il est trop bas et très peu visible par les automobilistes.

Pour remédier à ce problème il convient de rehausser ce mur d'une trentaine de centimètres sur toute sa longueur.

Pour réaliser ces travaux il convient de demander les subventions suivantes : DETR priorisée numéro 4 et FDAL.

Le montant est estimé à : 9 620.00 € HT

Le plan de financement retenu est le suivant :

DÉPENSES

Devis CROATP : 9 620.00 € HT

RECETTES :

FDAL : 15 %	1 443.00 €
DETR : 30 %	2 886.00 €
AUTOFINANCEMENT : 55 %	5 291.00 €

TOTAL RECETTES : 9 620.00 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE le montant des travaux susmentionnés,
APPROUVE le plan de financement,
AUTORISE à inscrire ces travaux au budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

